

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 1er juillet 2021

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIELGETTO, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absents excusés : Mrs Sébastien GOMARIZ (procuration Bérangère DUCLOS) et Jean-Sébastien SANDOVAL (procuration François GONZALEZ).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Céline ROMAN** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

■ **Adoption de la nomenclature M57 / expérimentation Compte Financier Unique (CFU):**

Monsieur le Maire expose que la commune de Barbaira a la possibilité de se porter volontaire pour adopter la nomenclature comptable M57 par anticipation au 1er janvier 2022 et s'inscrire l'expérimentation du CFU pour les comptes 2022. Il demande l'autorisation de signer la convention entre la commune et l'Etat ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Contrats à durée déterminée :**

Monsieur le Maire propose de renouveler les contrats à durée déterminée de

- Mme Lucie CAVERIVIERE (du 11/07/2021 au 10/03/2022).
- Mme Martine MINUZZO (du 01/07/2021 au 30/09/2021).
- Mme Sandrine ALQUIER (du 07/07/2021 au 31/12/2021).
- M. Frédéric WOSNIAK (du 01/07/2021 au 31/07/2021).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Adhésion à la charte régionale « Objectif zéro phyto » :**

Mme Bérangère DUCLOS, adjointe au maire, présente à l'assemblée la charte régionale « objectif zéro phyto » proposée par la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Occitanie.

Il est proposé au conseil municipal de s'engager en faveur de la réduction des pesticides, d'adopter le cahier des charges et solliciter l'adhésion de la collectivité à la charte régionale.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 1er juillet 2021.

Le Maire,

J. FABRE.

